

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 34
Absents excusés : 03

Date de convocation : 14/02/2026

Délibération N° D-2026-2602-19

Membres présents : 34 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, STAHL Denis, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

M WEISS Henri a donné pouvoir à Mme RAPINAT Fabienne pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 3/37

Madame DYEUL Aurélie.

Messieurs NORTH Alain, MICHEL Roland.

Objet : Dispositif d'obligation réelle environnementale – ferme du Petit THOMAS à Hurtigheim

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que la Communauté de communes du Kochersberg s'engage dans une démarche de trame verte et bleue et plus globalement souhaite améliorer la biodiversité sur son territoire. Les communes membres tâchent de faire émerger des projets d'importance variée, néanmoins, en raison de la nécessaire maîtrise foncière, les projets d'envergure sont majoritairement portés par la sphère privée. L'EPCI souhaite accompagner le projet d'agroforesterie de la ferme du Petit Thomas, en soumettant au Conseil communautaire la proposition d'établir un projet d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur une surface d'environ 6,8 hectares à Hurtigheim.

Un contrat ORE doit définir les engagements réciproques des parties au contrat : la Ferme du Petit Thomas s'engage à aménager les parcelles agricoles en respectant les principes de l'agroforesterie et à y apposer une protection environnementale pour une durée de 60 ans, tandis que la Communauté de communes du Kochersberg se saisit des problématiques environnementales en débloquent un fonds d'environ 12 000 € / hectare avec un financement prévisionnel de 80 % de la part de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, dans le cadre du contrat territorial eau climat.

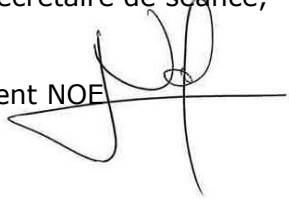
Au terme de ces explications et après délibération, le Conseil communautaire :

- **autorise** le Président à effectuer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- **valide** le principe de financement du projet d'agroforesterie de la ferme du Petit Thomas, sous réserve d'un financement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- **autorise** le Président à signer l'ORE à venir et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Fait à Truchtersheim, le 03 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

